

UTL- Université du Temps Libre de Périgueux

Maison des Associations
12 cours Fénélon - 24000 Périgueux

Téléphone: 05.53.53.94.49
Site web: www.utlperigueux.org

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE 2018/2019

Ce document RECTO - VERSO peut être téléchargé sur le site de l'UTL

"1 seul formulaire par personne"

Mr / Mme	Nom:	Prénom:
Adresse:		
Code postal:	Ville:	
Téléphone:	Portable:	
Adresse électronique:	@	
Année de naissance:	<i>en MAJUSCULE svp pour mieux vous lire - Attention aux points et tirets</i>	

	Tarifs	Choix	Montant
COTISATION DE BASE (-obligatoire-)	30 €	X	30 €
ATELIERS: (mettre une croix dans la case " choix" de l'atelier choisi)			
Œnologie (chèque de participation à l'Œnologie à remettre au professeur)	209 €		
Tai-Chi	150 €		
Yoga	150 €		
Peinture <i>confirmé</i>	150 €		
Dessin & Peinture <i>pour débutant</i>	130 €		
Dessin <i>confirmé</i>	130 €		
Informatique (1) débutant (D) Intermédiaire (I) Confirmé (C)	110 €		
Anglais niveau (1) / 0 / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 /	80 €		
Allemand niveau (1) / 1 / 2 /	80 €		
Espagnol niveau (1) / 1 / 2 / 3 / 4 /	80 €		
Italien niveau (1) / 1 / 2 /	80 €		
Chinois niveau (1) / 1 / 2 /	80 €		
Conversation Anglaise	80 €		
Conversation Espagnole	80 €		
Conversation Italienne	80 €		
Chorale	60 €		
Philosophie <i>lundi (L) ou mercredi (M)</i>	60 €		
Histoire de l'Art	55 €		
Langue et culture occitanes	10 €		
Cercle de Lecture	10 €		
Ateliers Prévention Santé (ASEPT)	(gratuit)		
Total:			€

(1) entourer le niveau estimé

(2) Possibilité de payer en 3 fois au-dessus de 150€ seulement,

chèques datés du jour de l'inscription

Date:

Signature:

Merci d'établir "**1 seul chèque par personne**" à l'ordre de l'UTL de Périgueux

"Pour toute inscription par correspondance, joindre une "**ENVELOPPE TIMBREE**" à votre adresse, pour retour de la carte d'adhésion"

Cadre réservé à l'UTL	Echelonnement	oui / non	Montant (2)			
	Chèque(s) émis par:	Carte n° :				
		Délivrée le :				
(si le nom est différent de celui de l'adhérent, l'indiquer au dos du chèque)		Par:				

Adhésion

Les adhésions et les inscriptions aux activités ont lieu chaque année à partir du 1^{er} lundi du mois de septembre. Pendant les deux premières semaines, elles sont ouvertes du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au rez-de-chaussée du siège de l'Association ; puis du lundi au vendredi de 10 h à 12 h au bureau de l'UTL.

Elles peuvent également se faire par courrier, avec le formulaire d'inscription (nominatif), le chèque de règlement et une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de la carte d'adhésion. A défaut, la carte restera à disposition de l'adhérent au bureau de l'UTL

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou internet

Une carte d'adhérent nominative, individuelle et **non remboursable** est remise à toute personne s'étant acquittée de son adhésion. Elle est valable pour toute l'année universitaire. Elle donne accès gratuitement aux conférences du mardi et permet de participer aux différentes activités payantes proposées par l'UTL. **Elle doit être présentée lors de toutes participations.** Elle donne également droit à des réductions chez nos partenaires dont la liste est consultable sur le site internet de l'association ou dans le bulletin.

Demandeurs d'emplois, étudiants, handicapés peuvent bénéficier d'une réduction de 50% sur le tarif des ateliers entièrement maîtrisés par l'UTL.

Activités

Les inscriptions aux activités sont accordées dans la limite des places disponibles.

L'adhérent est responsable de son état physique et doit s'assurer que sa santé est compatible avec certaines activités : sorties, voyages, tai chi chuan, ...

Abandon ou absence à une activité :

- Aucun remboursement d'atelier ne sera effectué après la 2^{ème} séance, quel que soit le niveau choisi.
- L'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à un remboursement partiel.
- Si une ou plusieurs disciplines ne peuvent avoir lieu aux jours prévus, elles seront reportées par l'UTL à une date ultérieure, dans le cadre de l'année universitaire en cours.
- Dans le cas d'une défection temporaire d'un professeur ou intervenant, l'UTL mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant dans les meilleurs délais.

Remboursement

Seuls les cas de force majeure peuvent permettre de déroger à ces prescriptions (par exemple, activité supprimée par l'UTL en raison d'un nombre insuffisant de participants).

Le remboursement du coût de l'activité ne se fera qu'au siège de l'UTL sur présentation de la carte d'adhérent.

Cours de langues

Il n'est pas permis de participer 3 années de suite à un cours de langue de même niveau.

Les personnes ayant mal évalué leur niveau en début d'année universitaire, peuvent, jusqu'aux vacances d'automne quitter ce niveau et rejoindre sans pénalité un niveau plus adapté, avec **l'accord du professeur et sous réserve de place disponible.**

Convocation

Aucune convocation n'est envoyée pour suivre les cours et ateliers. Les adhérents doivent se reporter au calendrier des activités de l'UTL qui se trouve sur notre site internet et dans le bulletin annuel, ou se renseigner au secrétariat du siège de l'Association pendant les permanences.